VILLE DE GANGES

Lettre d'information

Sécurité civile • Octobre 2026

Ensemble, préparons Ganges aux crises de demain

Projet de création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)

Le mot du Maire

Chères Gangeoises, chers Gangeois,

Épisodes méditerranéens de plus en plus violents, crues soudaines de l'Hérault et du Rieutord, canicules, sécheresses, feux de forêt… Le dérèglement climatique rend ces événements plus fréquents et plus intenses. Face à eux, la première réponse est souvent locale : celle des voisins, des habitants, de la commune.

*C'est pourquoi nous proposons de créer à Ganges une **Réserve Communale de Sécurité Civile** : une équipe de citoyens bénévoles, formés et organisés, pour épauler les services de secours et protéger notre population. Je vous invite à découvrir ce projet et, pourquoi pas, à y prendre part.*

Le Maire de Ganges

100 %	**15 jours**	**1 à 5 ans**	**PSC1**
bénévole, sous l'autorité du Maire	maximum d'activité par an (cadre légal actuel)	durée de l'engagement, renouvelable	formation aux premiers secours proposée

1 POURQUOI UNE RÉSERVE À GANGES ? LE BESOIN

Située à la confluence de l'Hérault et du Rieutord, au pied des Cévennes, notre commune est exposée à plusieurs aléas que le changement climatique tend à aggraver :

- **Inondations et crues rapides :** les épisodes méditerranéens (dits « cévenols ») peuvent déverser en quelques heures l'équivalent de plusieurs mois de pluie, surtout à l'automne.
- **Feux de forêt :** les étés plus chauds et plus secs augmentent le risque dans les massifs et garrigues qui entourent la ville.
- **Canicules et sécheresses :** elles menacent d'abord les personnes âgées, isolées ou fragiles.
- **Autres aléas :** tempêtes, épisodes neigeux, coupures prolongées d'électricité ou d'eau, accidents de transport de matières dangereuses, crises sanitaires.

Lors d'une crise, les sapeurs-pompiers et les forces de l'ordre se concentrent sur les secours d'urgence. Mais de nombreuses tâches restent à accomplir : alerter, accueillir, rassurer, accompagner, nettoyer. **La réserve communale vient combler ce besoin, sans jamais se substituer aux services de secours.**

2 QU'EST-CE QU'UNE RÉSERVE COMMUNALE ?

La Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) est un outil de mobilisation citoyenne placé sous l'autorité du Maire. Elle rassemble des habitants volontaires qui apportent leur aide dans le champ des compétences de la commune, en complément des moyens municipaux et des services de secours. Elle s'appuie sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui organise la réponse de la commune en cas d'événement majeur.

AVANT la crise

- Informer et sensibiliser la population aux risques et aux bons réflexes
- Participer aux exercices du Plan Communal de Sauvegarde
- Repérer les personnes vulnérables
- Surveiller les points sensibles (cours d'eau, massifs)

PENDANT la crise

- Relayer l'alerte, porte-à-porte
- Aider à l'évacuation des quartiers exposés
- Ouvrir et animer un centre d'accueil (CARE)
- Soutenir le poste de commandement communal
- Veiller sur les personnes isolées (canicule, grand froid)

APRÈS la crise

- Nettoyage et remise en état
- Aide aux sinistrés dans leurs démarches
- Collecte et distribution de dons
- Soutien moral et lien social
- Retour d'expérience

3 UN ENGAGEMENT CITOYEN ET BÉNÉVOLE

Devenir réserviste, c'est donner un peu de son temps pour sa commune, à la mesure de ses disponibilités et de ses compétences.

- **Ouvert à toutes et à tous :** la loi ne fixe aucune condition d'âge ni d'aptitude physique. Chacun peut être utile : accueil, logistique, communication, conduite, soutien aux personnes… (le règlement intérieur précisera les conditions locales).
- **Bénévole :** les missions ne sont pas rémunérées. Le réserviste a le statut de collaborateur occasionnel du service public.
- **Un acte d'engagement :** signé avec la commune pour une durée de 1 à 5 ans, renouvelable. Ce n'est pas un contrat de travail.
- **Une disponibilité encadrée :** 15 jours ouvrables maximum par an selon la législation actuelle, en réponse aux appels du Maire lors des crises, exercices et actions de prévention.
- **Salariés protégés :** l'accord de l'employeur est requis pour intervenir sur le temps de travail ; un refus doit être motivé. Aucun licenciement ni sanction ne peut être fondé sur ces absences, qui comptent comme temps de travail effectif pour l'ancienneté et les congés payés.
- **Couverts par la commune :** en cas de dommage subi en service, la commune doit la réparation intégrale lorsque sa responsabilité est engagée. Le contrat d'assurance communal sera étendu aux réservistes.

4 SE FORMER : FORMATION INITIALE ET PSC1

Chaque réserviste bénéficiera, gratuitement, d'un parcours de formation adapté :

Formation initiale du réserviste

- Connaissance des risques majeurs présents à Ganges et des bons comportements
- Présentation du Plan Communal de Sauvegarde et de l'organisation de crise
- Rôle et limites du réserviste, chaîne de commandement, sécurité personnelle
- Accueil des sinistrés, gestion d'un centre d'accueil, communication et transmissions

PSC1 – Prévention et Secours Civiques de niveau 1

Formation d'une journée (environ 7 heures) dispensée par un organisme agréé, qui donne un certificat de compétences reconnu au niveau national. Elle apprend à :

- protéger, alerter les secours et transmettre un message clair ;
- agir face à un saignement abondant, un étouffement, une perte de connaissance ;
- réaliser un massage cardiaque et utiliser un défibrillateur (DAE).

Des modules complémentaires pourront être proposés : risque inondation, risque feu de forêt, soutien psychologique de premier niveau, ainsi qu'un exercice annuel de mise en situation avec les services municipaux et les partenaires de la sécurité civile.

5 LES PROCHAINES ÉTAPES

- **Information de la population** et réunion publique de présentation (date à préciser).
- **Recueil des candidatures** en ligne via le QR code ou grâce au coupon ci-dessous.
- **Délibération du conseil municipal** portant création de la réserve, puis adoption du règlement intérieur.
- **Signature des actes d'engagement,** formation initiale et PSC1 des premiers réservistes.
- **Premier exercice** de mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde.

Vous souhaitez vous engager ou en savoir plus ?

Candidatez en ligne en scannant le QR code ou utilisez le coupon ci-dessous.

Mairie de Ganges – Plan de l'Ormeau • Tél. : 04 67 73 85 03 • Courriel : mairie@ganges.fr

Chacun peut faire la différence. Ensemble, rendons Ganges plus forte face aux crises.

Scannez-moi !

✂COUPON DE PRÉ-INSCRIPTION / DEMANDE D'INFORMATION

À déposer à l'accueil de la Mairie ou à renvoyer par courriel. Sans engagement de votre part.

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Je souhaite : ☐être informé(e) du projet ☐m'engager comme réserviste ☐suivre la formation PSC1

Compétences ou ressources utiles (langues, secourisme, permis, engin, métier…) :

.....

Les informations recueillies servent uniquement à la constitution de la réserve communale. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression auprès de la Mairie.